

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE  
CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS**

**ÉTATS FINANCIERS**

**Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux: Membres de l'Association canadienne des ergothérapeutes / The Canadian Association of Occupational Therapists

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'Association canadienne des ergothérapeutes / The Canadian Association of Occupational Therapists** («l'Association»), qui comprennent l'état de la situation financière au **30 septembre 2023**, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au **30 septembre 2023** ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### *Fondement de l'opinion*

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audits généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers dans le présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux exigences déontologiques pertinentes à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Responsabilité de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction a la responsabilité d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de divulguer, dans le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode de la comptabilité selon le principe de la continuité d'exploitation, sauf si elle envisage soit la liquidation ou la cessation des opérations, ou n'a pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de présentation de l'information financière.

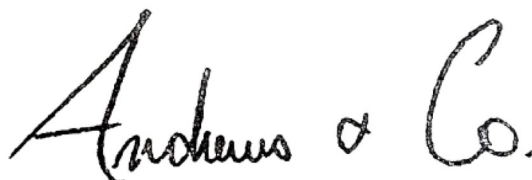
### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus, nous:

## INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT, suite

- ◆ Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ◆ Acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- ◆ Évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations fournies par la direction à cet égard.
- ◆ Concluons à la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants recueillis, à l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futures pourraient faire en sorte que l'Association cesse d'être en exploitation.
- ◆ Évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers dans leur ensemble, y compris les informations fournies, et nous déterminons si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui donne une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance au sujet, entre autres, de l'étendue de l'audit, du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante du contrôle interne que nous relevons durant notre audit.



**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS  
PROFESSIONAL CORPORATION  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS**

**Ottawa, Ontario  
Le 15 février 2024**

**AUTHORIZED TO PRACTISE PUBLIC ACCOUNTING BY THE CHARTERED PROFESSIONAL  
ACCOUNTANTS OF ONTARIO**

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION  
OF OCCUPATIONAL THERAPISTS**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**au 30 septembre 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Trésorerie et les équivalents de trésorerie	\$ 1,317,376	\$ 1,786,659
Placements (Note 3)	5,449,763	4,670,417
Débiteurs	119,171	82,062
Stocks (Note 4)	222,683	233,943
Frais payés d'avance	129,162	118,795
	<u>7,238,155</u>	<u>6,891,876</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)</b>	<b>482,701</b>	<b>37,365</b>
<b>PLACEMENTS (Note 3)</b>	<b>-</b>	<b>608,080</b>
<b>ACTIFS INCORPORELS (Note 6)</b>	<b>15,282</b>	<b>6,799</b>
	<u>\$ 7,736,138</u>	<u>\$ 7,544,120</u>
 <b>PASSIF ET SOLDES DE FONDS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus (Note 7)	\$ 665,901	\$ 689,105
Apports reportés	2,110,690	2,295,284
Indemnité de loyer différé	79,008	-
Primes d'assurance non gagnées	450,814	514,448
	<u>3,306,413</u>	<u>3,498,837</u>
Non affecté	815,360	1,071,224
Affecté à l'interne (Note 10)	3,195,390	2,929,895
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	418,975	44,164
<b>SOLDES DE FONDS</b>	<u><b>4,429,725</b></u>	<u><b>4,045,283</b></u>
	<u>\$ 7,736,138</u>	<u>\$ 7,544,120</u>

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration

Administrateur, Helene Sabourin

Administrateur, Philip Wendt

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN  
ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS**

**ÉTAT DES RÉSULTATS**

**Exercice terminé le 30 septembre 2023**

	<b>2023</b>	2022
	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>REVENUS</b>		
Agrément et examen	\$ 955,287	\$ 860,381
Congrès	290,993	338,696
Primes d'assurance gagnées et cotisations	833,604	769,241
Services aux membres	2,100,872	2,067,870
Développement des affaires	153,762	137,894
Développement professionnel	986,818	989,157
Publications	261,602	251,350
Produits de placements réalisés et autres revenus	204,027	42,566
	<u>5,786,965</u>	<u>5,457,155</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Agrément et examen	377,567	350,511
Conseil d'administration	183,042	201,894
Développement des affaires	3,502	2,512
Fondation canadienne d'ergothérapie (Note 9)	92,075	60,699
Congrès	191,863	288,702
Assurance	668,273	614,128
Services aux membres	52,352	51,948
Exploitation du bureau national	597,168	493,552
Développement professionnel	422,718	383,012
Pratique professionnelle	32,665	34,210
Publications	120,846	127,892
Salaires	2,725,175	2,411,264
	<u>5,467,246</u>	<u>5,020,324</u>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<u>319,719</u>	436,831
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Pertes non réalisé sur investissement (Note 3)	64,723	(167,029)
	<u>64,723</u>	<u>(167,029)</u>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<u>\$ 384,442</u>	<u>\$ 269,802</u>

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES /  
THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**  
Exercice terminé le 30 septembre 2023

	Non affecté	Affecté à l'interne (Note 10)	Investi en immobilisation corporelles et en actifs incorporels	2023	2022
<b>SOLDE, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	\$ 1,071,224	\$ 2,929,895	\$ 44,164	\$ 4,045,283	\$ 3,775,481
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	425,915	15,495	(56,968)	384,442	269,802
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(431,779)	-	431,779	-	-
Affectation interne (Note 10)	(250,000)	250,000	-	-	-
<b>SOLDE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>\$ 815,360</u>	<u>3,195,390</u>	<u>418,975</u>	<u>\$ 4,429,725</u>	<u>\$ 4,045,283</u>

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE  
CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS**

**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE  
Exercice terminé le 30 septembre 2022**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Rentrées de fonds - membres	\$ 5,340,607	\$ 5,208,984
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	<u>(5,432,588)</u>	<u>(5,006,708)</u>
	<u>(91,981)</u>	<u>202,276</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	<u>(431,779)</u>	(11,543)
Augmentation (diminution) de placements	<u>54,477</u>	<u>(218,171)</u>
	<u>(377,302)</u>	<u>(229,714)</u>
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(469,283)</b>	<b>(27,438)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>1,786,659</u>	<u>1,814,097</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><b>\$ 1,317,376</b></u>	<u><b>\$ 1,786,659</b></u>

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 30 Septembre 2022

### 1. STATUTS ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

L'Association canadienne des ergothérapeutes / The Canadian Association of Occupational Therapists ("l'Association"), constituée en 1934, est une association nationale volontaire d'ergothérapeutes, offrant du soutien, de la direction et des services à ses membres. Elle travaille activement au développement et à la promotion de la profession d'ergothérapie, ce qui contribue à la santé et au bien-être des Canadiens. L'Association est constituée, sans capital-actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organismes sans but lucratif et en tant qu'organisme sans but lucratif est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes.

#### (a) **Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### (b) **Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction de l'Association doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Association pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur le calcul des charges d'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels, les intérêts courus sur les placements, la valeur de réalisation nette des stocks et les provisions pour comptes débiteurs non payés.

#### (c) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comporte l'encaisse et des investissements avec une maturité de trois mois ou moins de leur date d'acquisition, qui sont convertibles en un montant connu et qui sont sujets à un risque non significatif de changement de valeur.

#### (d) **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût. L'amortissement est basé sur la vie utile des immobilisations et est calculé de manière linéaire selon les vies utiles indiquées ci-dessous:

Mobilier et équipement de bureau	3 - 10 ans
Ordinateurs	3 ans

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée restante du bail majorée de la première option de renouvellement.



# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

Year ended September 30, 2023

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES, suite

### (e) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et l'amortissement est basé sur la vie utile des immobilisations et est calculé de manière linéaire selon les vies utiles indiquées ci-dessous:

Livres numériques	5 ans
Logiciel informatique	4 ans
Actualités ergothérapeutiques	3 ans

### (f) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon le coût moyen pondéré.

### (g) Comptabilisation des produits

Les produits tirés des services aux membres et cotisations sont constatés sur la période de participation. Les produits reçus pour les cotisations des membres du prochain exercice sont reportés. Les revenus de publication sont constatés lors de l'expédition des publications. Les produits provenant des frais d'agrément, d'examen, de congrès, du développement professionnel et du développement des affaires sont constatés dans l'année où l'examen, le congrès ou le cours a lieu où le service est rendu. Les produits reçus avant les examens, les conférences, le développement professionnel et le développement des affaires ou la prestation du services sont constatés comme revenus reportés. Les produits divers sont constatés dans l'année où les produits sont gagnés.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les produits de placements comprennent les intérêts et les gains et les pertes non réalisé(e)s.

Les primes d'assurance sont constatées au prorata selon la durée des contrats.

### (h) Conversion des opérations et éléments libellés en devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires de l'Association qui sont libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les autres actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à leurs dates de transaction. Les gains ou les pertes qui en résultent sont inclus dans l'état des résultats.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

Year ended September 30, 2023

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES, suite

### (i) Instruments financiers

#### (i) Évaluation

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Par la suite, l'Association évalue tous ses actifs et passifs au coût amorti à l'exception des investissements cotés sur un marché actif qui sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatés dans l'état des résultats.

Les actifs évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

Les passifs évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et frais courus, et apports reportés.

#### (ii) Perte de valeur

Pour les actifs financiers mesurés au coût ou au coût amorti, l'Association détermine s'il y a des signes de perte de valeur. Quand il y a une indication de perte de valeur et que l'Association détermine qu'un changement défavorable significatif s'est produit durant la période, une dépréciation est reconnue au résultat. Si les indicateurs de perte de valeur diminuent ou n'existent plus, la perte de valeur précédemment constatée sera inversée selon l'étendue de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être plus grande que la valeur qui aurait été reportée si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Le montant de l'inversion sera constaté au résultat.

#### (iii) Coûts de transaction

Les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui seront évalués à leur juste valeur sont reconnus dans l'état des résultats de la période où ils ont été engagés. Les coûts de transactions liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti seront inclus dans le coût original des instruments et seront reconnus au résultat selon la durée de vie de l'instrument avec la méthode de dégression linéaire.

#### (j) Services contribués

Les bénévoles donnent de leur temps pour aider à la prestation des activités de l'Association. Une estimation raisonnable du temps passé et de sa juste valeur marchande ne peut être faite et, par conséquent, ces services fournis ne sont pas reconnus dans les états financiers.

#### (k) Fonds affecté à l'interne

Le but du fonds affecté à l'interne de l'ACE est de contribuer à assurer la stabilité financière de l'Association et de fournir à l'Association le pouvoir d'atteindre ses objectifs et priorités stratégiques à long terme. Le but d'un organisme sans but lucratif n'est pas d'accumuler des excédents; cependant, il est prudent de la part de la direction de mettre de côté des fonds pour assurer la stabilité financière de l'Association. L'évolution des fonds compris dans le fonds affecté à l'interne est inclus à la Note 10 des présents états financiers.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

Year ended September 30, 2023

## 3. PLACEMENTS

Les placements sont composés de fonds du marché monétaire et de certificats de placement garanti ayant une maturité au mois janvier 2024, avec les certificats de placement garanti ayant des taux d'intérêts entre 1.60% et 4.55%.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds de placement et fonds du marché monétaire	\$ 5,449,763	\$ 4,670,417
Certificats de placement garantis à long terme	-	608,080

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fin de l'exercice, les fonds de placements de l'association ont enregistré une perte non réalisée de 64 723\$ (2022 - perte non réalisée de 167 029\$) qui est comptabilisée dans l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice.

## 4. STOCKS

Les stocks comprennent les publications et les articles promotionnels. La charge des stocks de 88 399\$ (2022 - 92 467\$) est inscrite à la ligne des publications à l'état des résultats.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

Year ended September 30, 2023

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	\$ 183,954	\$ 83,292	\$ 100,662	\$ 19,386
Leasehold improvements	381,569	27,999	353,570	-
Ordinateurs	54,249	25,780	28,469	17,979
Total immobilisations corporelles	\$ 619,772	\$ 137,071	\$ 482,701	\$ 37,365

La charge d'amortissement pour l'année est de 59 195\$ (2022 - 18 549\$). Cette charge est comprise dans la charge d'exploitation du bureau national dans l'état des résultats.

## 6. ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Livres numériques	\$ 13,438	\$ -	\$ 13,438	\$ -
Logiciel informatique	2,783	2,609	174	870
Actualités ergothérapeutiques	16,635	14,965	1,670	5,929
Total des actifs incorporels	\$ 32,856	\$ 17,574	\$ 15,282	\$ 6,799

La charge d'amortissement pour l'année est de 4 955\$ (2022 - 9 480\$). Cette charge est comprise dans la charge d'exploitation du bureau national dans l'état des résultats.

## 7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Le compte créditeurs et frais courus comprend des remises gouvernementales à payer de 124 115\$ (2022 - 153 817\$).

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE  
CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS**

Year ended September 30, 2023

**8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'Association a des engagements liés à ses opérations, ses programmes et ses publications.

2024	\$ 473,327
2025	415,710
2026	223,984
2027	113,743
2028	100,451
Exercices ultérieurs	<u>380,553</u>
	<u>\$ 1,707,768</u>

**9. FONDATION CANADIENNE D'ERGOTHÉRAPIE**

Au cours de l'exercice, l'Association a versé 92 075\$ (2022 - 60 699\$) à la Fondation canadienne d'ergothérapie afin de supporter ses opérations.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

Year ended September 30, 2023

## 10. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE

	<u>Solde au début</u>	<u>Réaffectation s</u>	<u>Affectation pour l'exercice</u>	<u>Charges pour l'exercice</u>	<u>Solde à la fin</u>
Fonds d'accréditation	\$ 357,431	\$ -	\$ 68,101	\$ (40,857)	\$ 384,675
Fonds des projets spéciaux	347,788	100,000	-	(11,377)	436,411
Fonds Habilitier à l'occupation	99,751	-	10,673	(36,029)	74,395
Fonds d'accréditation universitaire	98,487	-	19,567	(18,400)	99,654
Fonds d'héritage du nord	7,457	-	-	(7,457)	-
Fonds d'héritage du CAOT- Saskatchewan	-	-	31,274	-	31,274
Fonds de réserve de fonctionnement	<u>2,018,981</u>	<u>150,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,168,981</u>
	<u>\$ 2,929,895</u>	<u>\$ 250,000</u>	<u>\$ 129,615</u>	<u>\$ (114,120)</u>	<u>\$ 3,195,390</u>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

Year ended September 30, 2023

## 10. **ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE , suite**

Les objectifs des différents fonds sont les suivants

### **Fonds d'examen de certification**

Le fonds est utilisé pour soutenir les activités en cours afin de maximiser la rigueur de l'examen de certification. L'Association maintiendra un fonds de réserve pour les examens de certification avec des contributions annuelles égales à 10% des revenus des frais d'examen de certification.

### **Fonds des projets spéciaux**

Le fonds des projets spéciaux est utilisé pour financer des dépenses qui ne seraient normalement pas prévues dans les dépenses de fonctionnement.

### **Fonds d'habilitation à l'occupation**

Le fonds est utilisé pour soutenir les activités d'amélioration continue (p. Ex., Études d'impact, révisions de produits) pour faire progresser la série de publications / produits sur les pratiques habilitantes. Pas moins de 10% des bénéfices nets des travaux seront alloués à l'avancement de cette ressource de pratique fondamentale.

### **Fonds d'accréditation universitaire**

Le fonds d'accréditation universitaire est utilisé pour soutenir les activités en cours afin de maximiser la rigueur du processus d'accréditation pour les programmes d'ergothérapie de niveau d'entrée. L'Association maintiendra un fonds d'accréditation universitaire avec des contributions annuelles égales à 15% des revenus des droits d'accréditation.

### **Fonds North Legacy**

Le fonds est utilisé pour suivre les fonds reçus qui seront utilisés pour fournir une représentation régionale et le développement professionnel aux ergothérapeutes dans les trois territoires canadiens.

### **Fonds d'héritage du CAOT-Saskatchewan**

Le Fonds d'héritage du CAOT-Saskatchewan doit être utilisé pour offrir des opportunités de développement professionnel à tous les membres de la Saskatchewan. L'Association doit proposer des forums de réseautage en personne et/ou en ligne, ou des sommets, à tous les membres de la Saskatchewan répartis dans toute la province.

### **Fonds de réserve de fonctionnement**

Le fonds de réserve de fonctionnement est un fonds mis de côté pour stabiliser les finances de l'Association en fournissant une protection contre les événements imprévus, la perte de revenus et les dépenses importantes non budgétisées. L'Association visera un fonds de réserve de fonctionnement égal à un minimum de 6 mois de dépenses de fonctionnement.

## 11. **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le risque financier principal de l'Association et la politique de gestion du risque financier sont les suivants:

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES / THE CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS

Year ended September 30, 2023

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS, suite

- (a) Risque de crédit  
L'Association a un risque de crédit dans les comptes débiteurs 119 717\$ (2022 - 82 062\$). Le risque de crédit est le risque qu'une partie à une transaction ne s'acquitte pas d'une obligation et qu'elle entraîne une perte financière. L'Association évalue régulièrement la position financière de ses clients et, par conséquent, estime que l'exposition au risque des débiteurs est limitée. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit à la fin de l'exercice.
- (b) Autre risque  
L'Association détient ses liquidités dans une institution financière et, au cours de l'exercice, le solde total dépasse la protection maximale offerte par la Société d'assurance-dépôts du Canada.
- (c) Risque de change  
Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux de change. Au 30 septembre 2023, le compte d'encaisse de 125 315\$ (2022 - 124 092\$) est libellé en dollars américains et converti en dollars canadiens.
- (d) Risque de taux d'intérêt  
L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses titres négociables et sa dette à long terme. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur, puisque celle-ci varie de façon inverse par rapport aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'Association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.
- (e) Juste valeur  
La juste valeur des actifs financiers courants et des passifs financiers courants se rapproche de leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme. La juste valeur des passifs financiers à long terme se rapproche de leur valeur comptable en fonction de la présomption que l'Association est une entreprise en exploitation permanente et s'attend donc à rembourser intégralement les montants impayés.

Il n'y a pas de changements significatifs dans le profit de risque de l'Association par rapport à l'exercice précédent. Il est l'opinion de la direction que l'Association n'est pas exposée à des risques significatifs résultant de ses instruments financiers.